



Par e-mail : niklaus.tschan@baspo.admin.ch

Berne, le 3 mars 2026

Consultation : Soutien apporté à la candidature, à la préparation et à la réalisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038 en Suisse – Arrêté de principe et de planification

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Position du Centre :

La Suisse, pays alpin par excellence, dispose de toutes les qualités et de l'expérience nécessaires

A l'heure où les Jeux olympiques de Milan-Cortina débutent, le Conseil fédéral soumet aux Chambres fédérales un arrêté de principe et de planification qui fixe les grandes lignes du soutien de la Confédération au projet de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2038 en Suisse. Dans les temps tourmentés que l'on traverse, l'idée de travailler à la création d'un événement d'une telle ampleur, qui s'accompagne d'un esprit de paix entre les nations du monde entier réunies autour de la performance sportive, a quelque chose de réjouissant. Aux yeux du Centre, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver peut constituer un projet national fort, synonyme de visibilité et de rayonnement à l'international. Événement sportif majeur à l'échelle mondiale, les Jeux offrent une vitrine unique aux régions hôtes et à la Suisse dans son ensemble. Ils recèlent des opportunités importantes pour le développement du sport, la promotion de l'activité physique, le tourisme et le dynamisme économique. Il ne s'agit pas seulement d'organiser une grande fête sportive internationale, mais également d'impulser, pour les régions hôtes et pour l'ensemble de la Suisse, un développement dans le sport et la société qui apportera beaucoup d'éléments positifs en particulier aux jeunes générations.

Pour Le Centre, il ne fait aucun doute que la Suisse, pays alpin par excellence, dispose de toutes les qualités et de l'expérience nécessaires à l'organisation de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver. Ses différentes régions bénéficient d'une longue tradition hivernale ainsi que de structures et de réseaux solides. Par ailleurs, l'organisation amplement réussie de l'Euro féminin de football en 2025, également organisée de manière décentralisée dans huit villes suisses, confère à la Suisse une expérience et un acquis de bonnes pratiques précieuses.

Un esprit pionnier bienvenu pour faire de la Suisse le premier pays hôte

Le concept proposé par l'association suisse prévoit un projet décentralisé où les compétitions se dérouleront dans 14 communes situées dans 10 cantons. L'ambition de faire de la Suisse le premier pays hôte offre un esprit pionnier qui n'est pas pour déplaire au Centre. Très attaché à la cohésion nationale, Le Centre accueille l'idée de Jeux d'hiver répartis dans toutes les régions linguistiques comme enthousiasmante. Il accueille également très positivement la volonté clairement affichée de s'éloigner du gigantisme habituel, pour en faire un projet bien plus sobre, s'appuyant avant tout sur des structures existantes sans édification de nouvelles

installations permanentes. Ce faisant, deux des principales préoccupations qui accompagnent souvent l'organisation des Jeux d'hiver sont prises en compte, à savoir les coûts et l'impact sur l'environnement.

Le Centre soutient la contribution maximale de 200 millions de francs

Le projet prévoit que l'organisation et la réalisation des Jeux d'hiver en 2038 soient principalement financées par des fonds privés. Le Centre relève positivement le caractère relativement modéré du montant demandé aux finances fédérales, plafonné à 200 millions de francs auxquels s'ajoutent la valeur des engagements liés à la sécurité dans l'espace public qui relèvent de la compétence de la Confédération. À titre de comparaison, les Jeux d'hiver 2022 et 2026 nécessitaient une contribution de la part de la Confédération d'un montant proche du milliard. Cette modération doit toutefois être appréhendée avec prudence. L'expérience en effet démontre que les coûts augmentent régulièrement au fil du temps et que, sur un horizon de dix ans, de nombreux éléments demeurent incalculables. Trop souvent, l'organisation de Jeux olympiques s'est soldée par des déficits pour les finances publiques. C'est pourquoi, Le Centre attend le plus grand sérieux en la matière ainsi qu'une transparence complète. L'association propose de palier ce risque en se basant sur une garantie de déficit financée à hauteur de 200 millions de francs issue du secteur privé.

Afin de ne pas manquer la fenêtre d'opportunité unique offerte par le dialogue privilégié entre le CIO et l'association suisse et au vu du montant relativement modéré et de l'intention de développer des Jeux d'hiver au format sobre, Le Centre soutient la contribution maximale de 200 millions de francs au budget de l'association ainsi que, de façon générale, l'arrêté de principe et de planification.

L'adhésion de la population locale reste indispensable

Il reste, qu'aux yeux du Centre, l'adhésion de la population est primordiale à l'organisation d'un tel projet qui aura un impact indéniable sur le quotidien de régions entières. Il faut garder à l'esprit qu'au cours des dernières décennies certains cantons ont eu à se prononcer sur la tenue des Jeux d'hiver sur leur territoire et, à l'exception de Sion 2006, la population a à chaque fois rejeté la candidature olympique (les Grisons par 53% en 2013 puis par 60% en 2017 ; le Valais par 54% en 2018 en refusant le soutien financier du canton). Les arguments évoqués étaient largement nourris par les risques financiers et environnementaux que font courir l'organisation de tels événements. Le projet, tel qu'il est présenté, a toutefois le potentiel de rassurer la population sur ces points. Le Centre sera cependant attentif à ce que ce projet se construise dans un contexte aussi démocratique que possible. Dans son projet, le Conseil fédéral explique renoncer à un référendum facultatif sur l'arrêté de principe et de planification car il estime que celui-ci n'a pas de portée majeure au sens de l'art. 28, al. 3, LParl. Le Centre soutient cette décision mais attend également que les processus démocratiques des Cantons et des communes soient pleinement respectés. Le Centre attend en outre que la participation de la population soit largement garantie, en associant les groupes et organisations intéressés à la poursuite et au développement du projet par les responsables de la candidature.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le Centre

Sig. Philipp Matthias Bregy
Président Le Centre Suisse

Sig. Blaise Fasel
Secrétaire général Le Centre Suisse